



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/149

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2022 : DÉCISION
MODIFICATIVE N°1**

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 30

Nombre de Conseillers présents et représentés : 38

Quorum : 23

Date de convocation : 7 octobre 2022

Date d'affichage de la convocation au siège : 7 octobre 2022

Secrétaire de séance : Anne-Marie CAUSSÉ

**Le 13 octobre de l'année deux mille
vingt-deux à 18h30**
à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de
Montesquieu, légalement convoqué, s'est
réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	E	Mme BURTIN DAUZAN	CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	E		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	E	Mme POLSTER	TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	Mme PERPIGNAA GOULARD
DUMESNIL Mickaël	E		GILLET Jean-Paul	E	Mme PREVOTEAU
LAGARDE Valérie	E	Mme TALABOT	LABASTHE Anne-Marie	P	
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BALAYÉ Philippe	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	E	M. GACHET	VIGUIER Marie	A	
GACHET Christian	P		POLSTER Monique	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	P	
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	E	Mme BOURGADE
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	E	M. LAFFARGUE	GIRAUDEAU Isabelle	A	
AULANIER Benoist	P				

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/149

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2022 : DÉCISION
MODIFICATIVE N°1**

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu,

Vu la délibération n°2022/070 du 29 mars 2022 approuvant le budget primitif du budget principal pour 2022,

Considérant le projet de maquette financière de la DM ci-joint annexé,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

Des régularisations comptables doivent être réalisées. Pour ce faire, il convient de procéder à la modification du budget sur les points suivants :

- Chapitre 73 - Impôts et taxes

La CCM a reçu une notification de la Préfecture précisant que la collectivité va obtenir 9 306€ supplémentaires de fraction de TVA pour 2021.

- Chapitre 002 – Résultat reporté de fonctionnement

La DM permet de régulariser une erreur d'arrondi produite lors de l'affectation des résultats de l'exercice 2020, le chapitre 002 sera donc diminué de 0,01€.

- Chapitre 66 – Charges financières

Compte tenu de la conjoncture économique actuelle, la collectivité doit aussi augmenter ses charges financières car les intérêts d'un emprunt sont indexés au taux du livret A dont le taux augmente. Le montant s'élève à 15 164 €.

- Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés

Le dégel du point d'indice vient augmenter les dépenses de personnel de la CCM, il est nécessaire d'ouvrir des crédits supplémentaires à hauteur de 111 000 €.

- Chapitre 011 – Charges générales

Afin d'équilibrer la section de fonctionnement, les charges générales sont augmentées de 14 141,99€.

- Chapitres 042 / 040 – Opérations d'ordre de transfert

La collectivité doit inscrire les crédits pour valoriser ses travaux en régie. Il s'agit de travaux réalisés par les services techniques qui viennent accroître le patrimoine de la collectivité. Ces travaux permettent un accroissement de la valeur et de la durée de vie d'une immobilisation, ce sont de véritables dépenses d'investissement pour la collectivité et sont éligibles au FCTVA. Ces travaux en régie représentent 131 000€.

Les écritures sont des mouvements d'ordre qui sont équilibrés en dépenses et recettes.

- Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

Afin d'équilibrer la section d'investissement, les immobilisations sont minorées de 131 000€.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/149

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2022 : DÉCISION
MODIFICATIVE N°1**

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve la Décision modificative n°1 du budget principal selon les équilibres suivants :

Mouvement	Chapitre	Chapitre libellé	Nature	Libellé nature	DÉPENSES	RECETTES
Réel	73	Impôts et taxes	7351	Fraction de TVA		9 306,00 €
	002	Résultat reporté de fonctionnement	002	Solde d'exercice reporté		-0,01 €
	66	Charges financières	66111	Intérêts réglés à l'échéance	15 164,00 €	
	012	Charges de personnel et frais assimilés	64111	Rémunération principale	111 000,00 €	
	011	Charges générales	611	Contrat de Prestations de services	14 141,99	
Ordre	042	Opérations d'ordre de transfert	721	Valorisation des travaux en régie		131 000,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT					140 305,99 €	140 305,99 €
Réel	21	Immobilisations corporelles	2111	Terrains nus	-131 000,00 €	
Ordre	040	Opérations d'ordre de transfert	21351	Valorisation des travaux en régie	131 000,00 €	
TOTAL SECTION D INVESTISSEMENT					0,00 €	0,00 €
ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE GLOBAL					140 305,99 €	140 305,99 €

- Autorise Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

Fait à Martillac, le 13 octobre 2022

Anne-Marie CAUSSÉ
Secrétaire de séance



Bernard FATH
Président de la Communauté de
communes de Montesquieu

Signé par : Anne-Marie Caussé
 Date : 24/10/2022
 Qualité : Parapheur CC Montesquieu - Secrétaire
 de séance

Signé par : Bernard Fath
 Date : 24/10/2022
 Qualité : Parapheur Président Montesquieu